

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le quatre novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Dossier de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
Concernant la requalification de la place de l'Église et aménagement des rues adjacentes au centre du village
- ⇒ Régie de recette : avenant n° 1 à l'acte constitutif établi le 29 juin 2015
- ⇒ Achat parcelle de terrain AC n° 50 « le pré Anoux »

INFORMATIONS DIVERSES

Convocation adressée le : 28 octobre 2021

Présents : MME Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT, Amélie LAVALLÉE, MM Dominique AZIER, Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et Laurent VOIRY

Absent : M. Anthony BOULOUDNINE, excusé

Secrétaire: M. Laurent VOIRY

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 7 octobre 2021.

Les membres du Conseil Municipal, approuvent, le compte rendu à l'unanimité des membres présents

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ ONF - Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2022
- ↳ Médiathèque Départementale – Convention mallette numérique

Le Conseil Municipal accepte l'ajout des deux points supplémentaires à l'unanimité des membres présents

Mme le Maire :

- demande l'envoi systématique des comptes rendus de réunion CAE et SCOT et les commissions communales aux membres du Conseil Municipal.
- remercie l'ensemble du conseil municipal pour l'implication lors de la distribution de la Newsletter. Une proposition de faire une newsletter pour la fin de mois.

<p>N° DCM 40/2021</p>	<p><u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2022</u> <u>REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'EGLISE ET L'AMENAGEMENT DES RUES ADJACENTES AU CENTRE DU VILLAGE</u></p>
---------------------------	--

Suite à la présentation au conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 et après concertation des partenaires le 20 septembre 2021, il a été décidé de décomposer le projet de requalification de la Place de l'Eglise et des rues adjacentes au centre du village en 2 tranches (1^{ère} tranche en 2022, 2^{ème} tranche en 2023).

2022 : montant prévisionnel de la 1^{ère} tranche de 480 172, 31 € H.T

2023 : montant prévisionnel de la 2^{ème} tranche de 233 129, 17 € H.T.

Mr Julien POTHIER, adjoint, informe que les aménagements projetés peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à un taux unique de 25% intégrant l'ensemble des dépenses y compris celles relatives à l'éclairage public et à l'enfouissement des réseaux.

CONSIDERANT que ce projet rentre dans la catégorie des aménagements de communes et plus précisément des projets globaux d'aménagement qualitatif visant à améliorer l'espace public,

Entendu l'exposé de Mr Julien POTHIER, Adjoint,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix pour et une abstention (M. Dominique AZIER)

DECIDE de solliciter au titre de la DETR 2022 une subvention au taux de 25% pour la 1^{ère} tranche des travaux de requalification de la Place de l'Eglise et des rues adjacentes au centre du village et pour un montant prévisionnel de la subvention estimé à 120 043,08 € (HT)

<p>N° DCM 41/2021</p>	<p><u>REGIE DE RECETTE</u> <u>AVENANT N° 1 - ACTE CONSTITUTIF</u></p>
---------------------------	---

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'acte constitutif de la régie de recettes du 23 juin 2015 il y a lieu de prendre un avenant afin de modifier les articles 3, 4, 5 et l'ajout de nouveaux articles à l'acte constitutif.

Article 3 : La régie encaisse les produits suivants :

- Locations de la salle polyvalente,
- **Chèque caution de location de salle**
- Concession de cimetière
- Vente affouages aux habitants
- Participation repas de la commission des Affaires Sociales

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissés selon le mode de recouvrement suivant :

↳ Chèque

↳ **Virement sur le compte du régisseur**

Novelle article : les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées

Contre remise de justificatifs suivants :

1. Location de la salle polyvalente : convention valant quittance
2. Chèque de caution de location de salle : quittance
3. Concession de cimetière : convention valant de quittance
4. Vente d'affouage aux habitants : quittance
5. Participation repas de la commission Affaires Sociales : quittance
6. Dons : quittance

Article 5 : « le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 € »

Nouvel article : « un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DGFIP des Vosges ».

Les autres articles restent inchangés

Le Maire de Domevre et le comptable public assignataire de la commune de Domevre sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n°1 relatif à la régie de recette

Le personnel habilité pour l'encaissement est : - Karine (secrétaire de mairie), et Sylvie (Adjoint technique).

Lotissement le Pré Anoux :

Mme le Maire, fait suite à la réunion avec les riverains du samedi 30 octobre, la convention est en cours de signature avec l'ensemble des riverains. À l'issue de la signature et du règlement de 157 € par l'ensemble, la commune activera les décisions prises pour la pose de panneaux et de signalisations au sol ainsi qu'une consultation auprès des services de la Direction des Routes et du Patrimoine du conseil Départemental des Vosges, pour la pose d'un panneau d'interdiction de tourner à gauche sur la RD 41 à hauteur de la station d'épuration.

N° DCM 42/2021	<u>ACHAT PARCELLE DE TERRAIN AC N° 50 –« LE PRÉ ANOUX »</u>
-------------------	--

Mme le Maire informe que les travaux de voirie du lotissement le Pré Anoux sont terminés, l'entreprise GESPA représentée par M. ADAM propose la vente de la parcelle de terrain section AC n° 50 représentant la rue privée du lotissement le Pré Anoux d'une superficie de 1 834 m² pour un montant de 1 440, 00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Mme le Maire :

- ⇒ à acheter la parcelle de terrain voie privée du lotissement du pré Anoux pour un montant de 1 440, 00 €
- ⇒ à signer l'acte administratif et les documents correspondants.

N° DCM 43/2021	<u>ONF – FORET COMMUNALE</u> <u>ETAT D'ASSIETTE DES COUPES ET DESTINATION DES PRODUITS 2022</u>
-------------------	--

Suite à l'exposé de M. Dominique AZIER, Adjoint en charge de la forêt communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN).

FIXE comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle n° 19 la Grande Godelle

Vente en bloc et sur pied

M. Dominique AZIER, informe que le martelage dans la parcelle n° 19 aura lieu le 16 novembre 2021 rendez-vous à la maison du Garde M. VICTOR Jean-Pierre à 8H15.

Pour info : la vente de lot de bois des parcelles 26 et 27 acheté par l'entreprise SARL Tout Bois au prix de 5 520 € était destiné à du bois de chauffage.

N° DCM 44/2021	<u>CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMERIQUES AU SEIN DES MEDIATHEQUES VOSGIENNES</u>
-------------------	---

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de sa compétence en matière de développement de la lecture publique, le Conseil Départemental des Vosges met à disposition le portail « La Mallette Numérique », construit autour d'une offre de ressources numériques partagées.

Mme le Maire indique que cet outil a pour objectif de mettre à disposition des usagers des ressources d'information, de formation et de divertissement culturel (cinéma, livres numériques, auto-formation, presse, soutien scolaire...) accessible en streaming.

Mme le Maire précise que la « Mallette Numérique » est complémentaire à l'offre de collection physique de la médiathèque, La contribution financière du Département est estimé à hauteur de 35 000 € TTC/an. La commune participe à hauteur de 0,15 € par habitant et par an, soit un montant de 60,30 €

Celle-ci sera prise à partir du 1^{er} janvier 2022.

La convention jointe, fixe les modalités de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

APPROUVE cette convention qui a pour objectif :

- de mettre à disposition des usagers des ressources d'information, de formation et de divertissement culturel (cinéma, livres numériques, auto-formation, presse, soutien scolaire...) accessible en streaming.

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2022 de partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges.

INFORMATIONS DIVERSES :

1/ BOIS COMMUNAL

Réception des ballots de stère de bois le vendredi 29 octobre

Le bucheron a coupé 102 stères de bois pour un besoin exprimé des habitants de 78 stères (2 stères ont été mis en compléments pour bois abîmés pour 2 habitants).

Une info sera mise sur la newsletter pour les 20 stères restants.

Concernant les affouages 2020/2021, le nombre de stères façonnés par les 4 habitants est de 90,5 stères pour un montant de 1 116, 41 € TTC.

Voye de Chavelot, la place de retournement est en cours avec l'abattage des arbres par entreprise TIHAY.

2/ FORET DOMANIALE ROUTE DE THAON

Expérimentation dans une parcelle de diverses plantations (différentes essences).

/ STATION EPURATION

Rencontre avec les élus de la Commune et M. Nicolas HAYOTTE le mercredi 3 novembre avec les responsables du service Pôle Eau est Assainissement de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et le délégué de SUEZ concernant la panne de la station d'épuration. La réunion a servi à pallier les interrogations de part et d'autre.

Mme la Maire souhaite être associée aux interventions et à l'entretien de la station d'épuration.

M. Laurent VOIRY sera présent à la réunion bilan échange avec Suez le mercredi 24 novembre.

4/ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

- M. Anthony LANGEVIN, excuse sa fille qui ne pourra pas être présente et porte drapeau à la cérémonie du 11 novembre.

5/ EMPLOYE COMMUNAL

Le dossier de M. Thierry RAYMOND a été enregistré au mois d'août auprès de la CNRACL pour la demande de mise en retraite, un complément de dossier a été déposé en septembre et nous sommes toujours dans l'attente de validation par les services de la CNRACL (durée environ de 4 mois).

6/ DATES DES ELECTIONS 2022

Dates élections présidentielles

Dimanche 10 avril 2022

Dimanche 24 avril 2022

Elections législatives

Dimanche 12 juin 2022

Dimanche 19 juin 2022

7/ COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Compte rendu sur la réunion du 22 octobre 2021

27 novembre : Repas de la convivialité au restaurant « la Chaumière » à Chantraine pour les 60 ans et +

10 décembre à 18h 30 remise des prix par le comité de fleurissement pour les 13 participants retenus, des invitations seront envoyées vers les membres du jury des autres communes et ainsi qu'aux participants retenus.

Reconduction de la carte cadeaux de 40 € aux 70 ans et + (59 personnes concernées)

Illumination de Noël le devis de 5 décors verticaux à poser sur les candélabres est validé ainsi que leurs installations par la société CITEOS aux 5 entrées du village.

8/ TRACTEUR :

M. Dominique AZIER informe la réception de quatre devis reçus par les entreprises BOLMONT, MP MOTOCULTURE, PETITJEAN et CLEMENTZ.

Après discussion il est décidé d'accepter le devis d'un montant de 24 600 € de la société PETITJEAN.

9/ ASSOCIATION STE FLEUR

M. Dominique AZIER représentera la commune à l'Assemblée Générale de la Ste Fleur qui aura lieu le mercredi 17 novembre à 20 h00.

10/ ASSOCIATION CROIX DE VIRINE

Mme Virginie HIVERT sera présente à la réunion programmée le 17 novembre 2021.

Il est demandé s'il est possible qu'une personne hors conseil puisse faire partie du bureau

M. et Mme Jean-Pierre HUGUENIN ainsi que l'employé ont reçu une invitation.

11/ PACS 20 novembre 2021 à 10h30 par M. Julien POTHIER.

12/ EPINAL PLAN VOSGES AMBITION2027-

Présence du Maire le 24 novembre 2021 à 18h30 à Épinal : Priorité à la jeunesse 15/25 ans,

13/ CONSEIL D'ECOLE

M. Julien POTHIER représentera la commune à la prochaine réunion du Conseil d'école maternelle d'Uxegney du mardi 9 novembre à 18h30.

14/ CEREMONIE DES VŒUX

En raison du calendrier de fin d'année la cérémonie des vœux aura lieu le 28 janvier 2021 à 18 heures.

15/ APPARTEMENT

L'entreprise THIEBAUT doit terminer le tour des velux de l'appartement, des travaux de rénovation sont à prévoir avant de le remettre en location.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 9 décembre 2021 à 20H00

Séance levée à 23H00